



Label GECO : Granulats de l'Économie Circulaire d'Occitanie

Le label « GECO », pour quoi ?

Malgré la nécessité reconnue de l'économie circulaire, l'utilisation des granulats de recyclage rencontre encore des freins importants. Manque d'information, crainte vis-à-vis de risques supposés, ou simplement difficulté à changer des prescriptions habituelles.

Le label « GECO » permet, grâce à un audit indépendant, d'attester de la conformité du process et de la qualité des produits, au regard des exigences du label.

Cette garantie doit permettre une plus large utilisation des granulats issus de recyclage dans les opérations de travaux publics. C'est pourquoi, les organisations professionnelles des travaux publics, des carrières et de la valorisation portent cette démarche.

Qui reconnaît le label « GECO » ?

L'ADEME et la Région Occitanie soutiennent ce label, pour favoriser l'économie circulaire et l'utilisation de granulats de recyclage. Les principaux maîtres d'ouvrages de travaux publics de l'Hérault (Conseil Départemental, Montpellier Méditerranée Métropole, Agglo Béziers Méditerranée, Hérault Méditerranée, Agglo du Pays de l'Or...) sont partenaires du label. Un comité de pilotage est mis en place dans les Pyrénées-Orientales (Perpignan Méditerranée Métropole et Conseil Départemental). Ils s'engagent à développer la prescription et à accepter l'usage de granulats issus de recyclage dans leurs marchés de travaux.

SYNTEC et CINOVA, les deux organisations professionnelles de maîtres d'œuvre, sont également partenaires.

Les maîtres d'ouvrages des autres départements d'Occitanie sont en cours d'information et d'adhésion au dispositif.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à me contacter :

Léa BOURLON

Chargée de promotion et de communication du Label GECO

F RTP Occitanie / UNICEM Occitanie

bourlonl@fnntp.fr // 06.24.56.54.85



Léa BOURLON